

Solaire du Rhône

Le facilitateur des projets photovoltaïques des collectivités et des entreprises

Vous souhaitez développer
une installation solaire
sur votre commune ?
Vous souhaitez solariser

le parking ou la toiture
de votre entreprise ?
Mais vous ne savez pas
vers qui vous tourner...



Solaire du Rhône est votre partenaire de confiance pour la réussite de votre projet de production d'énergie photovoltaïque.



Nous vous accompagnons à chaque étape de votre projet : de l'étude de faisabilité du projet, en passant par le portage de l'investissement, l'installation de l'équipement, jusqu'à sa mise en service et son exploitation.

Accompagnement, réactivité, transparence et confiance sont les maîtres mots de Solaire du Rhône.

SOLAIRE DU RHÔNE: L'EXPERT PHOTOVOLTAÏQUE DU RHÔNE

Solaire du Rhône met son savoir-faire à votre disposition pour développer avec vous tous types de projets solaires quels que soient leurs configurations, leurs implantations :

- Ombrières de parking
- Photovoltaïque sur toiture de bâtiment
- Centrales photovoltaïques au sol
- Parcs photovoltaïques flottants



Notre objectif est de développer le projet qui vous convient, adapté à vos besoins et à vos ressources.



PROJET RÉALISÉ

Lieu : Saint-Laurent de Chamousset
Projet : Installation de panneaux photovoltaïques à l'occasion de la rénovation et de l'extension du Gymnase
Puissance : Installation de 83,82 kWc

→ L'installation produira l'équivalent de la consommation hors chauffage de 19 foyers français et évite chaque année l'émission de 44 tonnes de CO².

Pourquoi solariser ?

Les projets de solarisation permettront aux collectivités et entreprises qui font appel à Solaire du Rhône de :

↑
Générer de nouvelles ressources financières

↑
Participer au développement économique de notre territoire en faisant travailler des entreprises locales

↑
Contribuer à la transition énergétique du territoire

Vous accompagner à chaque étape de votre projet

1. Étude de faisabilité : prise en compte de l'emplacement géographique, l'ensoleillement, la disponibilité de l'espace, les exigences réglementaires, les coûts, ...

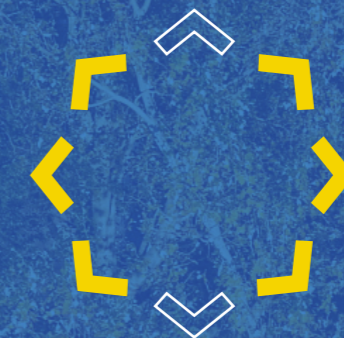
2. Conception : détermination de la puissance du système, la sélection des équipements appropriés, la conception du schéma électrique ...

3. Obtention des autorisations : permis de construire ou demande préalable, autorisation environnementale, accès au réseau ...

4. Financement : prêt bancaire, investissement participatif ...

5. Construction : préparation du terrain, installation des panneaux solaires, des onduleurs et des autres équipements, câblage.

6. Exploitation et maintenance : vérification de la production d'énergie, maintenance des équipements, nettoyage des panneaux solaires, surveillance continue de la performance



Qui sommes-nous ?

Parce que l'urgence environnementale nous concerne tous, nous devons mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, entités publiques et privées, pour tendre vers une réelle transition énergétique. C'est pourquoi, le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) a lancé courant 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt « AMI Puissance » pour créer une société avec des entreprises afin de produire 1 GWc d'énergie photovoltaïque d'ici 2050.

Le groupement rhodanien : SOLARHONA (CNR), TERRE ET LAC SOLAIRE et SERFIM ENR a été retenu pour prendre part aux côtés du SYDER à ce projet partenarial.

Dès lors, la société Solaire du Rhône, réunissant ces quatre experts des énergies renouvelables a été créée en avril 2023 pour planifier, développer, financer et exploiter des projets photovoltaïques sur l'ensemble du territoire rhodanien.



SERFIM ENR



terre et lac
solaire

Nous contacter :

Solaire du Rhône
contact@solairedurhone.com

04.72.18.75.00
www.solairedurhone.fr

Solaire
du Rhône